



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

RÉCÉPISSÉ N° CAB/OP/2021/44

DE DÉCLARATION D'UNE MANIFESTATION SUR VOIE PUBLIQUE

Le préfet de l'Eure

Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles L211-1 à L211-4;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 30 août 2019 nommant Monsieur Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral SCAED-20-06 du 10 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

À Messieurs David LECOMTE et Olivier GUILLOT et Madame Cécile CHANDAVOINE de leur déclaration de manifestation sur la voie publique, ayant pour objet «1er mai, Journée internationale des solidarités et de lutte pour les revendications des travailleurs» qui se tiendra le samedi 1^{er} mai 2021 de 10H00 à 12H00 à Evreux.

Le cortège empruntera l'itinéraire suivant : départ de la place Armand Mandle, rue Chartraine, rue Charles Corbeaux, rue de l'Horloge, Place de la Mairie (Général de Gaulle), rue du Docteur Oursel, Place Armand Mandle.

L'organisateur est tenu de respecter en tout point les prescriptions législatives et réglementaires régissant les manifestations sur la voie publique ainsi que les mesures d'hygiène définies en annexe 1 du décret du 29 octobre 2020 modifié par le décret du 14 décembre 2020 incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.

Évreux, le **27 AVR. 2021**

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet


Fabien CHOLLET